

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 JUIN 2023

Délibération 2023-31

OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service prévention et gestion des déchets ménagers 2022

Le 28 juin 2023 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :40

Désignés :29

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :14

Visio :0

Votants :28

Procurations5

Date de la convocation :

22 juin 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elizabeth DEBORDE, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI,

Philippe DELEAN à Marion MUSSO,

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT,

François WYSZKOWSKI à Jean LEONETTI,

Françoise BRUNETEAUX à Patrick PEIRETTI,

Membres excusés :

Joseph CESARO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230628-2023-31-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

En application des dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que le Syndicat exerce la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rattachent, dont les déchets issus des déchèteries.

Ces prestations sont effectuées soit par le Contrat de Partenariat Public Privé signé en 2006 avec la Société VALOMED comportant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit par UNIVALOM directement par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier.

Toutes ces prestations sont développées dans le rapport annuel annexé à la présente délibération, qui a également été présentée en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 21 juin 2023.

À titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 245 772 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2022 dont :

- Ordures ménagères résiduelles : 116 756 tonnes pour un montant 15 616 381 €HT
- Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre : 23 360 tonnes pour un montant de 4 206 914 €HT
- Déchets verts : 36 538 tonnes pour un montant de 3 898 746 €HT
- Encombrants : 20 297 tonnes pour un montant de 3 338 602 €HT
- Gravats : 27 478 tonnes pour un montant de 2 530 256 €HT
- Déchets de bois : 8 303 tonnes pour un montant de 1 197 041 €HT
- Autres Filières : Ferrailles, Pneus, Cartons, Extincteurs, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Bouteilles de gaz, Huiles de vidange, DEA, Films plastiques, Batteries et textiles soit 13 038 tonnes pour un montant net de 1 067 583 €HT

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- APPROUVE le rapport annuel 2022 d'UNIVALOM sur le Prix et la Qualité du Service Prévention et Traitement des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

